

et à Genève seulement une sorte de petit théâtre pour les répétitions générales de ses coups d'État.

Genève est, en effet, la ville de l'étranger la plus voisine de France, celle avec laquelle les communications sont les plus faciles, celle où la liberté permet d'étaler au grand jour ce qui est occulté dans les États monarchiques, même les plus constitutionnels.

À Genève, les agents de l'Internationale voulaient user de violence contre les ouvriers qui avaient refusé d'obéir à l'ordre de se mettre en grève. Mais les propriétaires, les paysans prirent les armes pour protéger les ouvriers qui continuaient à travailler. Dans la ville, les citoyens se groupèrent pour prêter main-forte aux gendarmes, aux gardes de police. Un meeting très nombreux des habitants paisibles vota solennellement, à l'unanimité, une adresse au gouvernement, où il était invité à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la liberté du travail.

Les habitants s'engageaient, en outre, de leur personne, à assurer l'exécution de ces mesures.

Car, plus autoritaire mille fois que les gouvernements les plus despotiques, l'Internationale ne s'occupe pas seulement d'aider les ouvriers qui veulent se mettre en grève, mais encore elle, a la prétention d'obliger à cesser leur travail des ouvriers qui ne réclament rien et sont contents de leur sort.

Ce qu'elle veut, c'est frapper de grands coups, c'est jeter la terreur dans le monde des affaires, c'est paralyser l'action des capitaux, en attendant qu'elle abolisse les droits du capital.

Puisse les débats qui s'ouvriront mercredi devant la sixième chambre servir d'enseignement aux égarés qui vont aveuglément à la désorganisation sociale, à la ruine des professions intelligentes, à la misère universelle, en croyant marcher vers la terre promise par les prophètes de la commune sociale.

(Figaro)

A. Duplessis.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Enfin, le sacrifice est consommé ! M. Clément Duvernois, député des Hautes-Alpes, quitte le *Peuple français* : il annonce à son peuple sa détermination par l'ordre du jour suivant, qui rappelle vaguement les adieux de Fontainebleau :

« Je quitte volontairement, bien qu'à regret, le journal que nous avons fondé. Il ne m'était possible de rester au *Peuple français* que pour défendre la politique de mes amis et la mienne. Cette politique étant désormais trop hardie et trop libérale pour le journal, je reprends ma liberté pour conserver mon indépendance. »

À la suite de cette lettre, le *Peuple français* publie la note suivante :

« M. Charles Gaumont, A. Potier, Leguevel de Lacombe, Justin Dromel, F. Gastanet, Fernand Boudeville, Emile Emery, Eugène Grimont, s'associant à la pensée exprimée par M. Clément Duvernois, nous prient d'annoncer qu'à partir de ce jour ils restent étrangers à la rédaction du *Peuple français*. »

« Espérons que nos confrères ne resteront pas longtemps sur le pavé et que le nouveau navire l'Empire, qui va être lancé prochainement, les recueillera tous à son bord. »

Le rapport fait par M. Bourbeau, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la nomination des maires et des adjoints et les propositions de MM. Jules Favre et Horace de Choiseul, tendant à faire nommer les maires par l'élection, conclut au rejet de ces propositions. La commission a, d'ailleurs substitué le projet suivant au projet gouvernemental :

« Article premier.

« Les maires et les adjoints nommés par l'Empereur ou par le préfet, sont choisis dans le sein du Conseil municipal.

« Lorsque la mer ou quelque autre obstacle rend difficiles, dangereuses, ou momentanément impossibles les communications entre le chef-lieu et une portion de commune, un adjoint spécial pris parmi les habitants de cette fraction, peut être nommé en sus du nombre ordinaire, pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, et pourvoir à l'exécution des lois et règlements de police dans cette partie de la commune. »

d'hui, dans toute la sincérité de mon cœur meurtri :

« Mariez ces enfants ! ils s'aiment ! Tout le bonheur, toute la vie est là. Ne les condamnez pas l'un et l'autre au supplice de ces mariages sans amour qui font les femmes infidèles, les maris libertins, les pères égoïstes, les enfants ingrats, et changent la famille en enfer. »

L'immobilité même de Geneviève trahissait son émotion. Si elle eût levé les yeux sur Fernand, il y aurait vu briller une larme.

« Les marier ? s'écria-t-elle enfin, après un moment de douloureux silence ; les marier ! Mais le monde ! le monde ! le monde !... »

« Le monde !... »
« A ce mot, l'excitation de Fernand tomba tout à coup. De l'enthousiasme, l'expression de sa physionomie tourna soudainement à l'ironie, et, avec un sourire de mépris :

« Le monde ! reprit-il. Oui, en subsistant ses exigences, vous avez eu, vous, madame, le bonheur rare de rencontrer, à défaut d'un mari aimé, un mari aimable. Une bienveillance mutuelle a remplacé pour vous la réciprocité de l'amour absent. Mais votre exemple n'est-il pas une de ces exceptions qui ne font que confirmer la règle ? Et vous-même, d'ailleurs, à vos heures de sincérité envers vous-mêmes, êtes-vous bien sûre d'avoir été heureuse ? »

« La vie n'est pas un roman, murmura Geneviève troublée.

« Est-ce une raison pour faire du

« Art. 2.

« Les maires et adjoints doivent, avant leur nomination, être inscrits sur la liste électorale de la commune. »

« Art. 3.

« Avant de procéder à la nomination du maire, il doit être pourvu aux vacances, quel'en soit le nombre, qui peuvent exister dans le conseil municipal. »

« Art. 4.

« Les conseils municipaux sont élus pour cinq ans. »

« Art. 5.

« Est abrogée la disposition devenue législative de l'art. 37 de la Constitution du 14 janvier 1852. Sont également abrogés le paragraphe 4 de l'art. 2 de la loi du 5 mai 1855 et l'art. 18 de la loi du 23 juillet 1867. »

Quelques jours après la découverte du complot dirigé contre les jours de l'Empereur, le maire et la corporation de Southampton s'empresèrent de transmettre à Sa Majesté une adresse de félicitations.

En réponse à cette adresse, Napoléon III adressa à M. Frédéric Perkins, maire de Southampton, la lettre suivante :

« Palais des Tuileries, juin 1870.

« Monsieur le maire,

« J'ai reçu avec la plus grande satisfaction l'adresse que vous m'envoyez, au nom du conseil municipal de Southampton. La sympathie que vous me témoignez au sujet de l'attentat dont j'ai été l'objet, me touche profondément et j'y vois une nouvelle preuve des liens d'amitié qui unissent la France à l'Angleterre. »

« J'ai le ferme espoir de voir nos relations continuer sur le même pied, car les progrès de la société moderne dépendent de notre union et de nos efforts. »

« Acceptez mes remerciements pour l'intérêt que vous prenez au bien-être de la France et au bonheur de ma famille, et transmettez à vos concitoyens ma profonde appréciation de leurs bons sentiments à mon égard. »

Parler de l'enterrement de Mirabeau à propos de sécheresse, cela peut paraître un peu fort ; mais ces deux *malheurs publics* ont inspiré un mot que rapporte John Wilks, dans le *Siecle* :

« C'était en avril. Cent mille personnes suivaient le convoi. Comme les élégantes se plaignaient de l'excessive poussière et reprochaient à la municipalité de n'avoir point fait arroser le boulevard. »

« La municipalité ! répondit une poissarde, elle a compté sur nos pleurs ! »

Peut-être est-il trop tard pour parler encore des réunions anti-plébiscitaires. Mais ce que la *Liberté* nous raconte est si drôle que nous nous empressons de le reproduire :

« C'était dans une réunion privée du 20^e arrondissement. »

« La question à l'ordre du jour était la déclaration des droits de l'homme relative à la propriété foncière. »

« Un homme en blouse bleue et en cheveux gris monte à la tribune — une table de marchand de vin — et se met à pérorer. »

« Il ne parlait ni mieux ni plus mal qu'on ne parle à la Chambre. »

« Après avoir dit des choses très sensées, il s'apprête à descendre de la tribune, quand tout à coup il se ravise et s'écrie :

« Citoyens, j'ai signé la déclaration, mais il me vient un remords. Je demande à retirer ma signature. »

« Ce qui est écrit est écrit, crie-t-on de toutes parts. »

« On a vingt-quatre heures pour réfléchir dans toutes les affaires, et celle-là est une affaire de conscience. J'ai lu dans votre déclaration que la terre appartient à l'homme, et je n'en suis pas assez sûr pour la garantir. »

« À la porte ! »

« J'ai toujours cru et je crois encore que la terre appartient au bon Dieu, et que l'homme n'en est que le locataire. »

« Non ! non ! »

« Oui ! oui ! »

« À la porte ! »

« Aux voix ! »

« Cette dernière motion prévaut. »

« On alla aux voix, et les suffrages bien comptés. Dieu se trouva propriétaire à la majorité de trois voix. »

EDMOND DUVAL.

Chronique locale & départementale

Le préfet du Nord donne avis que la commission chargée, dans le département, de constater l'aptitude des aspirants aux bourses impériales, départementales et communales dans les lycées et collèges (enseignement classique et enseignement secondaire spécial) et au Prytanée impérial de la Flèche, se réunira à la préfecture, le jeudi 14 juillet, à huit heures et demie du matin, pour sa deuxième session de l'année 1870.

Pour être admis à l'examen, les candidats doivent, pour l'enseignement classique, avoir neuf ans accomplis et moins de dix-sept ans, pour l'enseignement secondaire spécial, dix ans accomplis et pas plus de quinze ans.

Des demandes d'inscription à l'examen seront reçues jusqu'au samedi 9 juillet inclusivement à la préfecture (secrétariat de l'inspection académique) sur la production de : 1^o de l'acte de naissance de l'enfant ; 2^o d'un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

Le programme des matières sur lesquelles les candidats devront être interrogés sera remis aux familles qui en feront la demande.

On lit dans le *Journal officiel* :

« L'Empereur vient d'envoyer au préfet du Nord une somme de 2,000 francs, pour être distribuée en secours aux familles de la commune de Forest, qui viennent d'être victimes d'un incendie. »

M. le président du Comice agricole de l'arrondissement de Lille adresse la lettre suivante au *Propagateur* :

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro de votre journal du 18 courant, vous faites connaître que de nombreuses lettres vous sont adressées pour obtenir des renseignements sur l'Exposition du concours régional qui a lieu à Lille du 16 au 26 de ce mois.

Vous exprimez à ce sujet, M. le rédacteur, votre étonnement de ce que le Comice chargé de l'organisation de ce concours, ne fait pas preuve de son exactitude ordinaire en ne donnant pas, en cette circonstance, toute la publicité désirable ; vous ne pouvez donc, dites-vous, que notre Société ne s'empresse de faire droit à ces nombreuses réclamations.

Nous avons l'honneur de vous faire remarquer, M. le rédacteur, que l'organisation du concours régional est à la charge exclusive du Gouvernement, sous la direction de M. l'inspecteur général, M. Boitellet. Le Comice n'ayant reçu aucune mission pour son intervention et la préparation de cette solennité, il ne peut être responsable des lacunes qui peuvent se produire.

Nous regrettons comme vous, M. le rédacteur, qu'il ne soit pas accordé plus de publicité pour une manifestation agricole de cette importance, d'autant plus qu'il nous est parvenu aussi à ce sujet de nombreuses réclamations auxquelles nous n'avons pu satisfaire.

À l'heure qu'il est, nous savons bien que le labourage à vapeur doit se faire sur le nouveau Champ-de-Mars près la porte de Valenciennes, mais nous ne connaissons encore ni le jour, ni l'heure de ces opérations.

Nous espérons, pour un moment, obtenir que les membres du Comice puissent avoir l'avantage d'une entrée gratuite dans le concours, afin de faciliter l'étude sur place des innovations et des progrès à réaliser dans une exhibition de ce genre, cette faveur que nous avons sollicitée, n'a pu nous être accordée.

L'administration municipale de Lille a décidé qu'un banquet serait offert à la suite de cette fête agricole, les membres du Comice pourront y être admis moyennant une souscription de 15 fr. par tête.

Agréés, etc., BAUCARNE-LEROUX.

Le *Salut public* de Lyon demande avec beaucoup de raison pourquoi les bouchers n'abaissent pas le prix de la viande. En des temps comme ceux-ci, cela ferait balance avec la hausse de la farine.

En effet, depuis quelques jours, la panique s'est emparée des agriculteurs. Se voyant dépourvus de fourrage et d'eau en quantité suffisante pour alimenter le bétail, ils vendent la majeure partie de ces bêtes. Ils les cèdent en ce moment à moitié prix de leur valeur réelle. Aussi les marchés de Paris sont encombrés par les arrivages.

Lorsque, dans six mois, la disette des bœufs et des moutons se fera sentir, les bouchers sauront bien élever leur tarif jusqu'à un chiffre rémunérateur. Il ne serait que juste de les prier de faire profiter maintenant le public de leur bénéfice.

Mais à cet égard, nous avons quelque chose de mieux qu'un appel à leur bonne volonté. C'est un appel à l'autorité civile. Dans les conjonctures graves que nous créa la sécheresse, il est urgent de rétablir la taxe de la boucherie, de manière à ce que le consommateur puisse faire maintenant des économies qu'il aura largement le temps de dépenser, plus tard.

Une bonne nouvelle pour les instituteurs nous est donnée par le *Soir* :

« La commission du budget aurait voté avant-hier une augmentation de 100 francs pour le traitement des instituteurs de toutes classes. »

« Un supplément de 500,000 francs aurait été voté en faveur des instituteurs. »

« On ne doute pas que le Corps législatif ne se rallie à ses propositions de la commission du budget. »

On annonce que la Grande-Harmonie doit prochainement aller donner un concert à Gand.

Le jour de bonheur est venu pour nos pêcheurs. Depuis avant-hier, dès le matin, on les voit partir joyeusement avec leurs lignes et leurs filets, et cela avec d'autant plus d'empressement que, depuis deux mois, ils ont été privés de leur plaisir favori à cause de la saison du frai.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*, de Lille :

« Hier matin, vers six heures, M. Ogé, bijoutier, demeurant rue Saint-Etienne, 52, travaillant dans son atelier, renversa une lampe contenant de l'essence de pétrole. Le liquide s'étant enflammé, M. Ogé fut aussitôt entouré de flammes et couvert de brûlures. Sa femme accourut à son secours fut aussi brûlée aux mains et aux bras. M. Ogé est dans un état inquiétant ; les brûlures de sa femme sont légères. Le feu a été comprimé par les voisins. »

FRONTIÈRE.—Molembaix.—Un grand malheur est arrivé dans l'une des plus grandes fermes de notre commun, jeu de dernier.

Un domestique était descendu dans une fosse au purain pour la nettoyer. Il perdit connaissance. Le fils de la maison descendit à son tour, lia le domestique et le fit remonter, mais il fut saisi immédiatement par l'asphyxie ; on ne lui porta pas secours assez tôt et quand on le remonta au jour, il avait cessé d'exister.

C'est un jeune homme de 25 ans, enfant unique, ses parents sont dans la plus grande désolation.

Pour la chronique locale, ALFRED REBOUX.

Ville de Roubaix
Cours public de chimie.
Lundi, 20 Juin, à 8 h. 1/4 du soir
Matières tinctoriales jaunes.
Le Curcuma et la Curcumine
Cours public d'histoire naturelle.
Mercredi, 22 Juin, à 8 h. 1/4 du soir.
Le système nerveux.

Bourse de Paris
du Samedi 18 Juin 1870
Rente 3 p. 0/0 72.60
id. 4 1/2 p. 0/0 103.80

FAITS DIVERS

— Nous empruntons au *Gaulois* les détails suivants sur un incendie qui a détruit la plus grande partie d'un des plus jolis petits bois des environs de Paris.

« Hier, vers les deux heures, les habitants de Versailles virent s'élever au-dessus des communes de Jouy, de Porchefontaine, Bièvres, etc., une épaisse colonne de fumée. »

« Le bruit se répandit immédiatement que le feu avait pris à la ferme dite de l'Hotel-Dieu, située à mi-chemin, entre Versailles et Bièvres. »

« L'autorité envoya aussitôt une estafette prendre des renseignements. »

« Mais déjà le feu semblait prendre des proportions gigantesques, et, à Versailles, on crut un instant que la grande forêt de Saint-Martin, située à cinq kilomètres de la ville était devenue la proie des flammes. »

« La vérité est que, vers une heure de l'après-midi, le feu avait pris dans le bois dit de Mé qui se trouve à un kilomètre de Bièvres et à la même distance de Jouy. C'est surtout dans le sous-bois et dans des feuilles mortes que l'incendie paraissait se propager. »

« Les gardes forestiers accoururent en toute hâte et cherchèrent à se rendre maîtres du feu. »

« Mais la grande sécheresse et aussi le vent les forcèrent à chercher d'autres secours. »

« Les pompiers de Jouy et de Bièvres, assistés d'un grand nombre d'habitants de ces deux communes, arrivèrent aussitôt, et tous, hommes, femmes, enfants, se mirent au travail avec un courage et une activité dignes d'éloges. »

« Vers quatre heures, comme les quatre coins de la forêt flambaient, on envoya de Versailles deux sections d'ouvriers d'administration et 120 hommes de l'artillerie montée pour aider les travailleurs. »

« Il ne fallait pas penser à avoir de l'eau, on en était réduit à combattre le feu en faisant des tranchées à coups de pioche, de pelles et de petites hachettes. »

« La besogne était rude. »

« À sept heures du soir, on n'était pas maître de l'incendie, et l'on constatait déjà près de trois hectares de bois brûlés. »

« À huit heures, soixante hussards et deux brigades de gendarmes vinrent relever les artilleurs. »

« Le travail fut repris de plus belle. Il commençait à faire du vent. On voyait les flammèches, comme des vers luisants, volant d'une branche à l'autre et propageant le fléau bien loin, bien loin. »

« Les soixante hussards, les deux brigades de gendarmerie et les pompiers sont restés en permanence toute la nuit dans la forêt. »

« Il est probable que la besogne ne leur aura pas manqué, car, lorsqu'à dix heures et demie nous quittions le bois de Mé, l'incendie n'était pas près d'être éteint. »

« À cette heure, il y avait près de six hectares de bois incendiés. — Michel Mortier. »

mariage une affaire, comme certaines femmes font de l'amour une industrie ?

Ah ! ce monde que vous invoquez, madame, a de singulières exigences ; il offre d'étranges anomalies ! Il flétrit la prostitution dans la misère ; il l'absout dans le luxe et s'incline avec respect, j'allais dire avec envie, devant celle qui se fait officiellement constater par contrat : marchés odieux qui ont fini par devenir risibles, car tout commerce appelle la fraude, et dans celui-là la fraude est trop facile pour qu'à l'envi marchands et acheteurs ne cherchent pas à s'y duper.

« Dans cette guerre de ruses, d'embûches, de tromperies, vraie guerre de Peaux-Rouges en cravates blanches et en robes de satin, étonnez-vous donc qu'on voie des jeunes gens montrer au notaire, chargé du contrat, des valeurs mobilières empruntées pour la circonstance et qui, sous prétexte de dettes à payer, disparaîtront le lendemain du mariage ! »

« Mais c'est un vol, cela ! s'écria Geneviève. »

« Ce sont des représailles, voilà tout. Ou plutôt, oui, tout cela n'est que mensonge, fourberie, banqueroute. Mais à qui la faute, si ce n'est au monde, comme vous dites, à ce monde dont le luxe, la vanité, les jouissances vulgaires sont désormais les seules lois ? Au lieu de consulter les fortunes, consultez les penchants et les caractères ? rendez au mariage sa grandeur et sa sainteté en lui rendant sa simplicité ; faites-en l'accord

spontané de deux âmes, au lieu d'en faire une sorte de société commerciale ; ôtez-lui ce caractère vénal qui le déconsidère et qui en éloigne des esprits généreux, et il cessera d'être ce qu'il est, une sorte de charge sociale et de marché honteux, pour redevenir la fête de la jeunesse et la consolation de la vie. Aujourd'hui, avec ses calculs, ses vices, ses crimes, il ne sert plus trop souvent qu'à faire regretter le divorce ! »

Il s'attendait à une protestation de Geneviève ; elle ne répondit pas. Brisée par les menaces de Wilfrid, qu'elle voyait déjà se réaliser, elle n'avait pas la force de se redresser sous la parole de Fernand. Il se sentit touché par cet abatement. En présence de cette douleur résignée, il eut comme un remords de sa dureté ; son lointain passé lui apparut, à travers les nuages d'or de ses premières illusions ; il revit un instant Geneviève telle qu'il l'avait jadis aimée, et sous le charme du souvenir, sa pensée et son accent perdirent de leur amertume.

« Si du moins, reprit-il, le bonheur, fût-ce le bonheur matériel, était au bout ! Mais les plaisirs mêmes de la fortune ne sont-ils pas empoisonnés dans ce qu'ils ont de plus légitime par cette odieuse nécessité de vivre indissolublement accouplé à un être qui n'a ni vos goûts, ni vos habitudes, ni vos sentiments, rien enfin de ce qui peut fondre deux âmes en une seule ? »

« Combien de femmes légères, évaporées, affolées de plaisir, qui autrement

mariées, auraient fait de bonnes mères de famille ! Combien d'hommes dissipés, pervers, amoureux de clubs-tripots et de ruelles banales, seraient devenus des maris modèles, s'ils avaient retrouvé en leur femme cette moitié d'eux-mêmes que nous poursuivons tous ! Que d'existences brisées par ce que vous appelez, Geneviève, les exigences du monde, les convenances sociales, les lois du mariage ! Que de plaies saignantes sous l'or et la soie ! Que de larmes sous la grimace des sourires ! Ils parlent tous de mes richesses ; ils admirent mon luxe. Ah ! malgré ma fortune, malgré ces joies apparentes qui me sont enviées, s'ils savaient combien je suis malheureux, malheureux, malheureux ! Le bonheur, le seul, le vrai, celui de l'âme, à deux reprises seulement j'ai entrevu dans ma vie ; à deux reprises, au moment où j'allais le saisir, le monde s'est interposé entre lui et moi : la première fois par les préjugés qui m'ont séparé de vous ; la seconde par les lois — lois sacrées — qui enchaînaient Antonia à son mari !... »

La baronne ne cherchait plus à vaincre son émotion. Son cœur débordait ; ses yeux se mouillaient de larmes.

Devant cette ardente passion, transformée par le temps en douce et tendre amitié, elle éprouvait une sensation inconnue d'apaisement et reprenait toutes ses forces. L'appui qui lui manquait, elle comprenait qu'elle allait le trouver dans cet ami resté fidèle ; le secret qui l'oppressait et la livrait sans défense à Wil-

frid, elle se sentait le courage de le confier à Fernand, assurée qu'elle était désormais d'avoir tout à la fois en lui un confident et un protecteur.

Le comte avait gagné sa cause ; les larmes de la baronne le lui disaient, mais il n'avait pas encore son aveu.

« Geneviève, reprit-il en se rapprochant d'elle et en prenant, avec affection fraternelle, une de ses mains dans les siennes, au nom de mon malheureux passé, au nom de l'avenir de Marcelle, je vous en supplie, consentez ! Obtenez du baron ce consentement d'où dépend le bonheur de sa fille ! »

« Voulez-vous donc la condamner aux tourments sans trêve de ces existences sans soleil, sur lesquelles l'or seul jette ses fauves reflets ? Iriez-vous jusqu'à sacrifier son amour à votre vanité ? Auriez-vous la cruauté de faire pour elle du mariage un supplice, de la maternité un remords, de la famille une prison ! Vous, une des moins à plaindre, pourtant, parmi les victimes de ces unions où le cœur n'est compté pour rien, voudriez-vous la voir recommencer, au prix des mêmes épreuves, votre vie de femme et de mère ? »

Geneviève tressaillit, à ces derniers mots, comme sous le choc d'une étincelle électrique. Son visage exprima une atroce souffrance. Sa résolution était prise. Par une inspiration subite, elle se leva brusquement, s'approcha avec vivacité d'une coffret en bois de rose où elle avait caché le journal qu'elle venait